

Définition de l'éducation complète à la sexualité

Une approche de l'éducation complète à la sexualité (ECS) fondée sur les droits cherche à doter les jeunes des connaissances, compétences, attitudes et valeurs dont ils ont besoin pour décider de leur sexualité et bien la vivre — sur le plan physique et affectif, sur le plan individuel et dans leurs relations. Elle aborde la sexualité de manière holistique, comme faisant partie du développement affectif et social des jeunes. Elle reconnaît que l'information seule ne suffit pas. L'occasion doit être donnée aux jeunes d'acquérir des compétences de vie essentielles et de développer des attitudes et des valeurs positives.

L'ECS couvre un large éventail de questions relatives aux aspects physiques, biologiques, affectifs et sociaux de la sexualité. Cette approche reconnaît et accepte toutes les personnes comme des êtres sexuels et s'intéresse à bien plus que la simple prévention des infections ou des grossesses non désirées. Les programmes d'ECS doivent être adaptés en fonction de l'âge et du stade de développement du groupe ciblé.

L'ECS doit aider les jeunes à:

- acquérir une information exacte sur les droits sexuels et reproductifs, une information apte à dissiper les mythes et des renseignements sur les ressources et services disponibles;
- développer des compétences de vie telles que l'esprit critique, la communication et la négociation, le développement personnel et la prise de décisions; l'image de soi; la confiance en soi; l'affirmation de soi; la capacité de s'assumer, de poser des questions et de demander de l'aide; l'empathie; et
- valoriser les attitudes et valeurs positives telles que l'ouverture d'esprit, le respect pour soi et autrui, l'estime de soi positive, l'empathie, les attitudes dénuées de jugement, le sens des responsabilités et une attitude positive à l'égard de la santé sexuelle et reproductive.

Sept composants essentiels de l'éducation complète à la sexualité

1 Le genre: différence entre le genre et le sexe; exploration des rôles et des attributs liés au genre; perceptions de la masculinité et de la féminité au sein de la famille et tout au long de la vie; caractère évolutif des normes et valeurs de la société; manifestations et conséquences des préjugés sexistes, des stéréotypes et de l'inégalité de genre (y compris l'auto-stigmatisation).

2 La santé sexuelle et reproductive et le VIH: sexualité et cycle de la vie (puberté, ménopause); stigmatisation, problèmes sexuels; anatomie; reproduction; comment utiliser le préservatif et d'autres formes de contraception (y compris la contraception d'urgence); options en matière de grossesse et information; avortement légal et médicalisé; avortement non médicalisé; comprendre le VIH et les autres infections sexuellement transmissibles (IST), y compris leurs transmission et symptômes; prévention du VIH et autres IST, traitement, soins et accompagnement; conseil et dépistage volontaire du VIH; traitements antirétroviraux et vivre avec le VIH; prévention de la transmission de la mère à l'enfant; drogues injectables et VIH; virginité; abstinence et fidélité; désir sexuel; attentes sociales; estime de soi et autonomisation; respect de son corps; mythes et stéréotypes.

3 Les droits sexuels et la citoyenneté sexuelle: connaissance des droits humains internationaux et des politiques, lois et structures nationales relatifs à la sexualité des personnes; approche fondée sur les droits de la santé sexuelle et reproductive; obstacles sociaux, culturels et éthiques à l'exercice des droits relatifs à la santé sexuelle et reproductive; comprendre que la sexualité et la culture sont diverses et dynamiques; services et ressources disponibles et savoir comment y accéder; participation; pratiques et normes; diversité des identités sexuelles; plaidoyer; choix; protection; compétences de négociation; consentement et droit de n'avoir de rapports sexuels que quand on y est prêt; droit d'exprimer et d'explorer librement sa propre sexualité de manière sûre, saine et agréable.

4 Le plaisir: avoir une approche positive de la sexualité des jeunes; comprendre que l'activité sexuelle doit être consensuelle et source de plaisir; comprendre que l'activité sexuelle représente bien plus que l'acte sexuel en lui-même; la sexualité en tant que partie saine et normale de la vie de chaque personne; la biologie et les émotions qui expliquent le désir sexuel humain; le genre et le plaisir; le bien-être sexuel; les pratiques sexuelles sûres et plaisir; la masturbation; l'amour, le désir et les relations; la communication interpersonnelle; la diversité des pratiques sexuelles; la première expérience sexuelle; le consentement; l'alcool, la drogue et leurs implications; la stigmatisation associée au plaisir.

5 La violence: exploration des différents types de violence à l'égard des femmes et des hommes et comment ils se manifestent, en particulier la violence liée au genre; rapports sexuels non consentis et comprendre ce qui n'est pas acceptable; droits et lois; options d'assistance à disposition et capacité à demander de l'aide; normes communautaires et mythes relatifs au pouvoir et au genre; prévention, y compris les mesures pour assurer la sécurité personnelle; techniques d'autodéfense; comprendre la dynamique des victimes et des agresseurs; mécanismes d'orientation appropriés pour les survivants; prévention pour rompre le cycle de la violence; les hommes et les garçons considérés à la fois comme auteurs de la violence et alliés de sa prévention.

6 La diversité: reconnaître et comprendre l'étendue de la diversité de nos vies (religion, culture, ethnie, situation socioéconomique, personne valide/invalides, statut VIH, orientation sexuelle, etc.); vision positive de la diversité; reconnaître la discrimination, ses effets néfastes et savoir la gérer; développer une croyance en l'égalité; encourager les jeunes à aller au-delà de la simple tolérance.

7 Les relations: différents types de relations (familiales, amicales, sexuelles, amoureuses, etc.); mouvance permanente des relations; émotions; intimité (affective et physique); droits et responsabilités; dynamiques de pouvoir; reconnaître les relations saines et malsaines ou coercitives; communication, confiance et honnêteté dans les relations; pression des pairs et normes sociales; différence entre l'amour et le sexe.

Sources:

http://www.artanes.ch/images/stories/folder/ippf_cadre.pdf (en français)

http://www.ippf.org/sites/default/files/ippf_framework_for_comprehensive_sexuality_education.pdf (en anglais)

http://www.ippf.org/sites/default/files/from_evidence_to_action.pdf (en anglais)



Services sensibles aux jeunes

Les services sensibles aux jeunes reposent sur une approche ancrée dans une compréhension large et inclusive des attentes et des besoins des jeunes d'une société ou d'une communauté donnée. Elle repose aussi sur la compréhension des réalités de la diversité des jeunes et de leurs droits sexuels, et elle les respecte.

Cette approche sensible aux jeunes exige l'offre d'un large éventail de services de santé sexuelle et reproductive, dont notamment:

- conseil en matière de santé sexuelle et reproductive;
- conseil en matière de contraception et accès aux méthodes contraceptives (y compris la contraception d'urgence);
- services en lien avec l'avortement;
- prévention, dépistage et conseil en matière de VIH et autres IST;
- services prénatals et post-partum;
- conseil en matière de violence sexuelle; et
- conseil en matière relationnelle et de sexualité.

La prestation de services sensibles aux jeunes doit aussi tenir compte de leurs besoins spécifiques:

- Dans la mesure du possible, il convient d'offrir ces services de manière intégrée, dans un même lieu, afin de faciliter l'accès des jeunes à ces services.
- Les obstacles financiers auxquels les jeunes peuvent être confrontés doivent aussi être reconnus et il convient d'offrir aux jeunes des services gratuits ou à prix réduit.
- Les services ne sont véritablement sensibles aux jeunes que si ces derniers participent eux-mêmes à en déterminer le contenu et la portée, et contribuent au processus de suivi et d'évaluation.

Source:

<http://ippf.org/our-work/what-we-do/adolescents/services> (en anglais)

Effacité des services sensibles aux jeunes

Que les services soient assurés dans un contexte clinique, dans un centre de jeunesse, à l'école ou dans la communauté, certaines caractéristiques sont essentielles à leur efficacité

- Les prestataires doivent être formés pour traiter les jeunes de façon compétente, sensible et respectueuse en ce qui concerne leurs besoins de santé sexuelle et reproductive.
- Les services doivent être confidentiels, dénués de jugement et respecter la vie privée des jeunes.
- Les heures d'ouverture des cliniques doivent convenir aux jeunes: en fin d'après-midi (après l'école), en soirée et le weekend, notamment.
- Les services doivent être accessibles à tous les jeunes, indépendamment de leur âge, situation matrimoniale, orientation sexuelle ou capacité financière.
- Des systèmes d'orientation efficaces doivent être en place.
- Les jeunes doivent pouvoir participer à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation du programme.
- Les services doivent chercher à impliquer et à obtenir le soutien des adultes qui jouent un rôle important dans la vie des jeunes et dans la communauté locale, notamment les partenaires, les parents ou tuteurs et les écoles.

Sources:

http://www.ippf.org/sites/default/files/inspire_provide.pdf (en anglais)

Les clés du succès pour des services sensibles aux jeunes (en français):

http://www.ippf.org/sites/default/files/introduction_fr_web.pdf

http://www.ippf.org/sites/default/files/sex_positivity_fr_web.pdf

http://www.ippf.org/sites/default/files/diversity_fr_web.pdf

http://www.ippf.org/sites/default/files/confidentiality_fr_web.pdf

http://www.ippf.org/sites/default/files/evolving_capacity_fr_web.pdf

http://www.ippf.org/sites/default/files/obtaining_consent_fr_web.pdf

Questions de genre

L'égalité de genre s'inscrit au cœur même des droits humains et des valeurs des Nations Unies. L'égalité des droits des hommes et des femmes constitue un principe fondamental de la Charte des Nations Unies, adoptée par les dirigeants du monde en 1945.

Les inégalités de genre et la discrimination nient les droits sexuels des personnes, et causent toujours un préjudice durable à la santé et au bien-être affectif.

Les inégalités de pouvoir basées sur le genre sont fréquentes dans de nombreux contextes ; elles empêchent de nombreuses personnes de prendre leurs propres décisions d'avoir ou non des rapports sexuels, à quel moment et avec qui; de pratiquer ou non la contraception; d'avoir ou non des enfants, à quel moment et combien; et d'obtenir ou non des soins médicaux et auprès de qui.

Les normes sociales et culturelles nient souvent aux filles et aux femmes — et souvent aussi aux garçons et aux hommes — l'accès à une information complète sur la santé sexuelle et reproductive. Ces normes peuvent perpétuer les traditions nuisibles à l'intégrité physique et affective. Les attentes et les diktats culturels peuvent refuser aux filles et aux femmes le droit de faire leurs propres choix quant à leur corps et leur avenir ; elles entravent aussi leur capacité d'accéder aux soins médicaux.

La violence de genre englobe toutes les formes de violence, physique, sexuelle et psychologique, ancrées dans les rôles ou les identités de genre des personnes. La violence à l'encontre des femmes est la forme de violence de genre la plus courante, et l'une des violations des droits humains les plus répandues dans le monde. La violence de genre peut aussi être perpétrée à l'encontre des garçons et des hommes, souvent lorsque leur identité sexuelle ou de genre n'est pas conforme aux normes hétérosexuelles. De même, les personnes transgenres et les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes sont souvent victimes de cette violence.

Les **filles et les femmes** constituent certes une population très diverse, mais elles n'en demeurent pas moins l'un des groupes les plus vulnérables en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs.

Les **personnes transgenres** se trouvent confrontées à une discrimination et à des obstacles complexes. Elles se voient souvent refuser le droit d'être reconnues comme étant d'un genre différent de celui qui leur a été attribué à la naissance. Elles rencontrent de nombreuses difficultés sur le marché de l'emploi et dans la sphère de la vie publique, et les prestataires de santé ne sont pas toujours accessibles ou sensibles à leurs préoccupations. D'autres personnes identifient leur genre de manière différente et se trouvent également confrontées aux obstacles de la discrimination et à d'autres difficultés pour s'assurer une bonne santé et réaliser leurs objectifs.

Les **garçons et les hommes** souffrent aussi de l'imposition de normes de genre. Les définitions culturelles de la virilité, notamment, peuvent les empêcher de communiquer leurs besoins de santé sexuelle et reproductive et d'adopter des comportements sexuels plus sûrs.

Sources:

<http://www.ippf.org/our-work/what-we-do/Gender-equality> (en anglais)

Les droits sexuels des jeunes sont des droits humains

Préambule de la Déclaration des droits sexuels de l'IPPF

- La Déclaration de l'IPPF se fonde sur les accords internationaux tels que les Conventions de l'Organisation des Nations Unies, et s'en inspire.
- L'IPPF conçoit que la sexualité est une composante importante de la vie humaine.
- L'IPPF encourage une vision ayant pour objet de respecter, protéger et promouvoir les droits de tous à l'autonomie sexuelle, et visant à faire avancer la santé sexuelle et les droits sexuels selon le principe de non discrimination.
- L'IPPF pense qu'il est important de créer des structures responsables ainsi que d'encourager les politiques et législations gouvernementales à veiller à ce que ces droits soient, pour tous, protégés et, lorsque c'est possible, promus et satisfaits.

10 DROITS

1	Droit à l'égalité, à l'égale protection devant la loi et à n'être soumis à aucune discrimination sur la base de son sexe, sa sexualité ou son genre.
2	Droit à la participation pour tous, sans distinction de sexe, de sexualité ou de genre.
3	Droit à la vie, la liberté, la sécurité de la personne et à son intégrité corporelle.
4	Droit au respect de la vie privée.
5	Droit à l'autonomie et à la reconnaissance devant la loi.
6	Droit à la liberté de pensée, d'opinion et d'expression; droit à la liberté d'association.
7	Droit à la santé et de bénéficier des progrès de la science.
8	Droit à l'éducation et à l'information.
9	Droit de choisir de se marier ou non, de fonder et planifier une famille et de décider d'avoir ou non des enfants, quand et comment.
10	Responsabilité et réparation.

Droits sexuels reformulés par de jeunes bénévoles en termes simples et mieux adaptés aux jeunes

- › **Le droit d'être toi:**
libre de prendre tes propres décisions, de t'exprimer, d'avoir du plaisir, de ne pas prendre de risques, de choisir de te marier (ou non) et de planifier une famille.
- › **Le droit d'être informé:**
sur les rapports sexuels, la contraception, le VIH et les autres IST et tes droits.
- › **Le droit de te protéger et d'être protégé:**
contre les grossesses non planifiées, le VIH et les autres IST, la violence sexuelle.
- › **Le droit à des soins médicaux:**
confidentiels, abordables, de bonne qualité et respectueux.
- › **Le droit de participer:**
à tous les niveaux de la planification des programmes.
- › **Le droit de ne subir aucune stigmatisation ni discrimination:**
basée sur le genre, la classe, l'ethnie, la religion, la situation économique, l'âge, le fait d'être valide/invalides, ou l'orientation sexuelle.

Source:

http://www.ippf.org/sites/default/files/ippf_sexual_rights_declaration_french.pdf